



Billet des élus UDC au Conseil communal de Lausanne

Motion Mme E. Müller – Le contournement de la Place de la Sallaz, des millions dépensés sans raisons ?

Suite à une motion d'une représentante du Groupe de Verts, l'UDC constate que l'avenir de la place de la Sallaz continue de soulever les passions. Le cercle des défenseurs du statu quo, à savoir les opposants à la route de contournement, diminue en nombre mais se radicalise dans leur opposition. Pour l'UDC, le droit des riverains à avoir autre chose sous leurs fenêtres qu'un flot continu de véhicules n'est pas contestable. Tel n'est pas l'avis d'un carré d'irréductibles...

Interpellation des Verts concernant la vente de parcelles communales à Montblesson.

Un conseiller communal des Verts s'insurge de ce que les villas construites à Montblesson sur des terrains anciennement communaux ne soient pas au top absolu de la certification Minergie + et "même encore plus". Non contents d'avoir des normes cantonales et communales extraordinairement précises en matière d'économie d'énergie, ils réclament, fidèles à leur doctrine, des suppléments d'isolation et de recyclage qui augmentent drastiquement les coûts de construction. La moralité de cette histoire, c'est que les Verts ne se soucient absolument pas de l'impact économique de leurs rêves de paradis environnemental, ce qui les place en bonne position dans le peloton de tête des élitistes difficilement conciliable avec une philosophie de gauche. Tout comme une majorité des membres du Conseil communal, l'UDC a bien entendu manifesté son opposé à une telle vision.

Interpellation socialiste concernant l'acquisition de matériel usagé par des employés de la Ville.

Cette interpellation urgente a été le prétexte à quelques passes d'armes au sein du Conseil communal. Constatant qu'un responsable du parc de véhicules utilitaires était soupçonné d'avoir vendu à bon prix un camion acheté à un prix symbolique, la porte-parole socialiste a déclenché un feu nourri d'interventions contradictoires relatives aux conditions d'acquisition du matériel usagé par des employés de la Ville.

Outre la résolution déposée par l'interpellatrice, une seconde résolution, plus généraliste, fut déposée par l'UDC. A la surprise générale, les deux furent acceptées, la résolution de notre parti obtenant un soutien largement supérieur à la résolution de l'interpellatrice.

Résolution de l'UDC : Le Conseil communal souhaite que la Municipalité édicte des règles dans la vente ou la liquidation de véhicules ou matériel usagés pour tous les services de la Ville.

Ce point à l'ordre du jour fut aussi l'occasion pour notre parti de mener un débat concernant l'article 68 du règlement du Conseil communal et en particulier l'appréciation du caractère de l'urgence d'une interpellation. L'UDC constate que la gauche apprécie avec une certaine arrogance cet article selon l'agenda politique plutôt que dans une application stricte du Règlement du Conseil communal.

Postulat de M. Claude-Alain Voiblet " Réponse à la croissance de la mendicité, allons-y pas à pas".

Le Conseil communal a accepté de transmettre à l'étude d'une commission ce postulat de l'UDC. IL sera traité en même temps que deux postulats des socialistes et des verts traitant du même sujet. Notre parti se félicite de l'intérêt croissant de la gauche pour la mendicité. Il faut rappeler que dans un passé très proche notre groupe était accusé de porter un débat sur un problème qui n'existait pas. Nous pouvons féliciter nos adversaires d'avoir enfin accepté de parler de la présence croissante de la mendicité dans les rues de notre ville.

Interventions déposées par les élus UDC lors de la séance :

- Interpellation de Claude-Alain Voiblet - La gauche offre une formation à plus de 400 collaborateurs de la Ville aux frais des contribuables !

Ces différentes interventions peuvent être consultées sur le site :

<http://www.udc-vaud.ch/lausanne/index.htm>

Informations : Claude-Alain **Voiblet**, Président du Groupe au Conseil communal
Natel 079 / 251.22.06 ou Tél. 021 / 806.32.90

Jean-Luc **Chollet**, Député et Conseiller communal
Tél. 021 / 652.37.55